

# ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°19 : Juin - Juillet 2006

## L'EMPLOI DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE



Liberté · Égalité · Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### sommaire

p 1

- une forte évolution de l'emploi salarié

p 2

- emploi associatif, emploi sportif et d'animation

- le contrat d'insertion dans la vie sociale

p 3

- le réseau départemental d'aide à la création d'entreprise

- la plate-forme de vocation

p 4

- Rencontres professionnelles du SPE

- Services de l'Etat : qui fait quoi?

### ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS  
LE DÉPARTEMENT  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Directeur de la publication :  
Jacques MILLON, Préfet  
des Alpes de Haute-Provence

Rédaction :  
- Préfecture et Services déconcentrés de l'Etat

Coordination et Conception :  
- Préfecture :  
(Bureau du Cabinet et Service  
Départemental des Systèmes  
d'Information et de Communication)

Adresse Internet :  
[www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr)

Photos :  
- Préfecture  
- Mission locale 04

Imprimé par Arc-en-Ciel,  
04000 Digne-les-Bains

Dépôt légal à parution  
N° CPPAP : 1105 B0592  
Tirage : 2500 ex

La politique de l'emploi est au cœur de l'action territoriale de l'Etat. Ce nouveau numéro de la lettre des services de l'Etat va permettre d'une part, de dresser un panorama de la situation de l'emploi dans les Alpes de Haute-Provence et d'autre part de mettre en avant les dispositifs mis en œuvre localement pour favoriser le développement de l'emploi.

Issus du Plan de Cohésion Sociale et destinés à accompagner les jeunes et notamment les jeunes en difficultés, vers un emploi durable, le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et la plate-forme de vocation commencent à porter leurs fruits.

Fer de lance de l'activité économique, les entreprises locales, soutenues dans leur création et leur développement, par un réseau local réunissant les pouvoirs publics, les collectivités locales et les organismes professionnels et associatifs, contribuent activement à la bataille pour l'emploi.

### Une forte évolution de l'emploi salarié

En 10 ans, la création d'emplois salariés dans le département des Alpes de Haute-Provence a augmenté de 40%, contre 25% seulement pour l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce sont ainsi plus de **400 nouveaux emplois salariés** qui sont créés chaque année auxquels s'ajoutent les emplois du secteur public et des professions indépendantes.

#### ◆ Un chômage stabilisé malgré un important flux migratoire

Malgré le nombre d'emplois créés chaque année, le taux de chômage sur la même période est resté stable avec **environ 5000 demandeurs d'emploi**. Ceci s'explique par le fait que la création nette d'emplois ne parvient pas à compenser le flux des sorties de l'enseignement initial ni, surtout, la demande générée par l'important apport net annuel de population dans le département qui représente plus de 1300 personnes, dont 60% d'actifs. Dès lors, ces créations d'emplois salariés ne permettent que le maintien du taux d'emploi, et se traduisent par **un taux de chômage structurel aux alentours de 10% de la population active**.

Répartition de l'emploi salarié dans le privé par secteur d'activités

**36 603**

dont secteur du BTP : 3 533

dont secteur de l'industrie : 4 719

dont secteur tertiaire : 21 351

dont secteur agricole : 7 000

Le secteur public compte 14 265 salariés

Evolution des emplois-salariés\* entre 2000 et 2005 dans les Alpes-de-Haute-Provence : +12,2%



\*Hors salariés du régime agricole

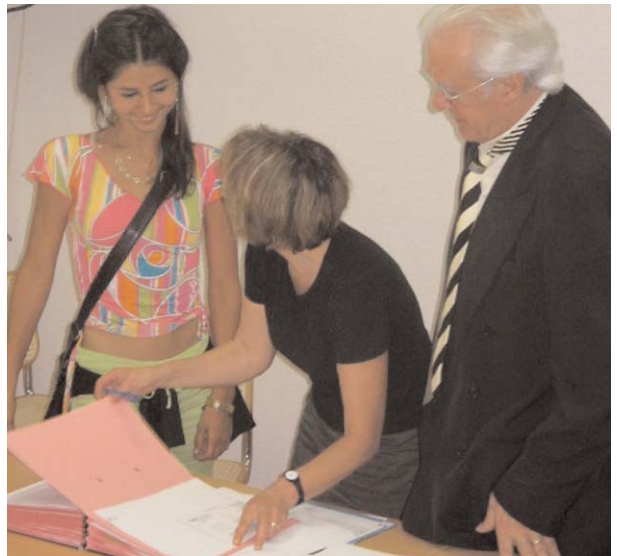
source : DDTEFP 04

## Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : Un parcours d'accès à l'emploi

Le "contrat d'insertion dans la vie sociale" (CIVIS) s'adresse à des **jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle**. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable.

Dans les Alpes de Haute-Provence la mise en oeuvre du dispositif est confiée à la **Mission Locale**. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Depuis la mise en place de ce dispositif dans les Alpes de Haute-Provence en juin 2005, **509 jeunes ont conclu un CIVIS, dont 53 mineurs ; 210 d'entre eux ont bénéficié en outre de l'allocation.**



Signature des premiers contrats CIVIS en juin 2005

Pour plus d'information s'adresser à : Mission Locale des Alpes de Haute-Provence 15 rue Henri Merle  
04160 CHATEAU-ARNOUX SAINT AUBAN - 04 92 33 21 10 Télécopie : 04 92 33 21 10 courriel : [milo.04.château@wanadoo.fr](mailto:milo.04.château@wanadoo.fr)

## La plate-forme de vocation : recruter autrement

**Evaluer, orienter et insérer les jeunes, mais aussi les publics adultes, sur les métiers en déficit de candidats (ouvrier de maçonnerie, employé libre-service, aide à domicile et ouvrier nettoyeur de locaux) et dans des secteurs à fort potentiel de recrutement, tel est l'objectif de la plate-forme de vocation.**

La plate-forme de vocation des Alpes du Sud fonctionne depuis fin 2005.

C'est désormais une nouvelle approche du recrutement qui est proposée aux entreprises permettant ainsi d'élargir la recherche de candidats tout en maintenant le niveau d'exigence du recrutement. En effet les recrutements ne se basent plus sur le diplôme du candidat ou sur son expérience professionnelle mais bien sur son potentiel personnel face à un poste spécifique.

Chaque candidat est conduit à réaliser, seul ou en groupe, un ensemble d'actions concrètes permettant d'évaluer son potentiel pour devenir un bon professionnel du secteur. Tous les exercices sont issus d'analyse de poste et ont été validés par des entreprises du secteur d'activité. La particularité de la plate-forme de vocation des

Alpes du Sud est d'être mobile sur l'ensemble du territoire des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, les tests d'habileté étant réalisés au sein des agences locales de l'ANPE.

Les jeunes sont orientées vers la plate-forme par les missions locales dans le cadre du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS), les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) ou les agences locales pour l'Emploi.

Depuis décembre 2005, **dix sessions** ont été organisées par la plate-forme de vocation des Alpes du Sud, **48 personnes ont passé les exercices d'habileté (dont 26 jeunes), 35 ont réussi les tests.** Leurs candidatures ont été présentées aux

employeurs des différents secteurs d'activités.

Les responsables de la plate-forme de vocation s'attachent maintenant à mieux faire connaître ce mode recrutement auprès des employeurs et à l'adapter à leurs besoins.

Où se renseigner?  
Dans les agences ANPE du département  
et à la mission locale

## Le réseau départemental d'aide à la création et reprise d'entreprises : un partenariat dynamique qui porte ses fruits

Afin de mieux coordonner leurs interventions dans le domaine de l'aide à la création d'entreprise en mutualisant notamment les outils financiers au sein d'un guichet unique d'attribution et de gestion des aides, l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général ont mis en place depuis mai 2003 un réseau départemental d'aide à la création d'entreprises avec l'appui des partenaires concernés.

### Les membres du réseau

Conseil régional, Conseil général, Préfecture, Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Trésorerie générale, Agence Nationale pour l'Emploi, Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, chambres consulaires, plates-formes d'initiative locale, Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), Association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE), Boutique de Gestion, Club des Créateurs et Entrepreneurs de Haute Provence

Les missions du réseau s'articulent en cinq phases correspondant aux étapes chronologiques d'un projet : le premier contact d'information et d'orientation, l'étude de faisabilité du projet, l'aide au montage, l'instruction de la demande d'aide financière et la décision, et l'accompagnement.

Deux "journées de l'entreprise" ont été organisées, les 17 et 18 mai 2006, sous le thème " Unissons nos ambitions " pour faire mieux connaître ce réseau. Deux forums, qui ont attiré une centaine de personnes chaque jour, ont permis à toute personne intéressée de rencontrer les membres du réseau, des élus, des professionnels et de profiter des témoignages des chefs d'entreprise locaux qui ont déjà bénéficié de l'appui du réseau.

L'appui apporté par le réseau départemental porte ses fruits puisque les Alpes de Haute-Provence se situent à la **cinquième place au niveau national pour la création d'entreprises.**

**Les services fiscaux accompagnent la création d'entreprise**

Lors des Journées de l'Entreprise, la Direction des services fiscaux a présenté le **Livret fiscal du créateur d'entreprise.**

Ce document, adressé à chaque entreprise nouvelle à sa création, vient d'être plébiscité par les créateurs d'entreprise qui y trouvent : les coordonnées du Service des impôts des entreprises qui gère leur dossier, le choix du régime d'imposition, les dates à respecter, les exonérations possibles, etc. Il est consultable sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

### Les chiffres de la création d'entreprises dans les Alpes de Haute-Provence

<b>1029 en 2002</b>	<b>Entre 1993 et 2005 :</b>
<b>1106 en 2003</b>	<b>+ 22% dans les AHP</b>
<b>1181 en 2004</b>	<b>+ 15% en PACA</b>
<b>1200 en 2005</b>	<b>+ 17% en France</b>

## Emploi associatif, emploi sportif et d'animation : des outils pour un développement

Dans les Alpes de Haute-Provence, **près de 10 % des emplois salariés relèvent du secteur associatif, 15% des 4500 associations en activité étant employeurs.**

Par ailleurs 5000 directeurs, animateurs interviennent tout au long de l'année en centres de loisirs ou de façon plus saisonnière en "colonies" de vacances et 1350 éducateurs sont enregistrés à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la vie associative pour exercer, à titre de salariés ou de travailleurs indépendants, une activité professionnelle dans l'animation, l'enseignement ou l'encadrement sportifs.

L'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement associatif soutiennent les associations qui souhaitent professionnaliser certains secteurs de leurs activités au sein de Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles ou de Plates-Formes de la Vie Associative qui proposent un appui gratuit et personnalisé.

### Où se renseigner?

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la vie associative - Immeuble "La Riviera"  
BP 129- 5 Avenue de Verdun  
Tél : 04 92 36 70 00  
courriel : [dd004@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:dd004@jeunesse-sports.gouv.fr)

### Les aides spécifiques

- le "Plan Sport Emploi" pour soutenir la création d'emplois sportifs
- des postes au titre du **Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP)** pour l'animation socio-éducative.
- **une aide à la structuration de l'emploi** peut enfin être assurée par l'association "Sport Objectif Plus" sous forme de gestion et de mise à disposition de personnels d'encadrement et d'animation ou par l'association "Proget 04" qui a pour vocation de promouvoir la création de Groupements d'Employeurs.
- le **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** est porté par "Sport Objectif Plus", permet d'accompagner les structures développant des activités d'utilité sociale qui souhaitent consolider leurs activités et leurs emplois

# Les rencontres professionnelles du Service Public de l'Emploi

Le Service Public de l'Emploi (1) a réuni ses partenaires du monde de l'entreprise au cours de "rencontres professionnelles de l'emploi" qui ont eu lieu le 12 avril 2006 à Carmejeane.

Trois ateliers ont permis ainsi d'engager des réflexions :

- ◆ sur la possibilité de mettre en place un **plan départemental des services à la personne**,
- ◆ **sur les dispositifs de formation et pré-qualification** pouvant déboucher sur un contrat de professionnalisation dans les branches confrontées à des difficultés de recrutement, et sur l'organisation et le financement des contrats aidés,

◆ sur la stratégie collective à mettre en œuvre dans le cadre du **dispositif de Validation des Acquis de l'expérience (VAE)**

(1) Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)- Direction Départementale de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) - Direction bi-départementale de l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes 04-05 (AFPA) - ASSEDIC Provence Alpes - Préfecture - Mission Locale - Conseil Général - Conseil Régional

## Pour en savoir plus:

Le compte rendu de ces travaux est disponible auprès de la Direction du Travail de l'emploi et de la formation professionnelle - Tél : 04 92 30 21 50

## Service de l'Etat : qui fait quoi?

Interview de Robert MAGNE, Directeur des services fiscaux des Alpes de Haute-Provence



**Action Publique : pouvez-vous nous rappeler les missions principales de votre direction ?**

**Robert MAGNE :** Elles sont de trois ordres :

**Fiscales** d'abord, avec l'assiette et le contrôle des impôts et taxes dus tant par les particuliers que par les professionnels, ainsi que le recouvrement

partagé avec la Comptabilité Publique ;

**Foncières** ensuite, avec la gestion du plan cadastral et la publicité foncière;

**Domaniales** enfin, avec la fourniture aux collectivités locales des évaluations nécessaires à leurs projets, ainsi que la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de l'Etat en liaison étroite avec le Préfet et le Trésorier payeur général.

**AP : Quelles sont vos priorités pour le département ?**

**R M :** Elles s'articulent autour de deux axes :

- **accroître encore la qualité de service** pour tous les publics ;
- **poursuivre l'amélioration du civisme fiscal** de nos concitoyens, en favorisant l'accomplissement volontaire de leurs obligations fiscales, tout en continuant d'exercer la mission de contrôle.

A cet égard, la charte du contribuable formalise de façon équilibrée les droits et les devoirs de l'administration et du contribuable.

J'ajouterai un troisième point : **contribuer aux politiques transversales de l'Etat**, comme le développement durable, la lutte contre les exclusions ou la prise en compte des handicaps.

**AP : Concrètement, comment comptez-vous améliorer la qualité de service rendu ?**

**R M :** Diverses actions peuvent y contribuer, notamment au travers des engagements du programme "Pour vous faciliter l'impôt", commun avec les services de la Comptabilité Publique :

- **améliorer la disponibilité** (plages horaires) et **l'accessibilité des services** ;
- proposer le recours au **conciliateur fiscal** départemental en cas de difficultés ;
- avec les **comités locaux d'utilisateurs, mieux prendre en compte leurs avis et attentes**, et mieux les informer sur les évolutions de l'administration fiscale ;
- **proposer une offre diversifiée de services en ligne sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**
- plus spécifiquement pour les services fiscaux, **permettre aux usagers de bénéficier plus rapidement de leurs droits** en traitant dans les trente jours leurs demandes sauf complexité.

Deux derniers exemples concrets : l'engagement de l'hôtel des impôts de Digne-les-Bains dans la démarche de certification de service et, sur l'ensemble du territoire, la possibilité de consulter gratuitement le plan cadastral sur internet dès 2007.

**AP : Quel bilan tireriez-vous de la campagne de souscription des déclarations de revenus 2006 ?**

**R M :** Avec la déclaration préremplie, une grande majorité de nos concitoyens a perçu très positivement l'aide qui leur était apportée, même si beaucoup ont encore cette année ressenti le besoin d'être rassuré en consultant les agents des impôts fortement mobilisés pour les recevoir.

**La télédéclaration progresse de 60 % par rapport à 2005, le nombre d'utilisateurs internautes se situant juste en dessous de la barre des 10 000 dans notre département.**